



Pension alimentaire et justificatifs

Par Steph_88000

Bonjour.

Mon fils a eu 20 ans et je verse toujours la pension alimentaire correspondante. Je l'ai versée jusque là sans justificatif. J'ai désormais demandé depuis quelques temps et à plusieurs reprises des justificatifs mais sans retour jusque là. Je voulais connaître mes droits par rapport à cette situation et les devoirs et obligations de la maman concernant la fourniture des justificatifs. Dois-je saisir le juge? Je vous remercie tous par avance de votre aide concernant la démarche à suivre.

Bonne fin de journée.
Stéphane.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si le jugement ne conditionne pas le versement à la fourniture de justificatifs (de quoi exactement ?), il faudrait saisir le JAF à nouveau.

Plus d'infos sur cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10435
[/url]

Par Steph_88000

Bonsoir.
Merci pour votre réponse.
Je voulais parler de justificatifs concernant sa non autonomie (poursuite d'études, chômage, ?).
A défaut de réponse de la part de la maman, je pense effectivement saisir le JAF.
Bonne soirée

Par yapasdequoi

Si le jugement ne prévoit rien, il faut en effet le faire compléter.
Ensuite vous pourrez aussi verser en direct à votre fils plutôt qu'à la maman.
Lisez le lien fourni !